§ III. — Usage des tables précédentes.

Les tables nos I, II et III présentent, dans une colonne, la série des périodes d'aménagement à partir de 10 ans jusqu'à 40 ans, et, dans une autre colonne, une série de *facteurs constans* ou de *multiplicandes invariables*, par chaque âge d'exploitabilité. Ainsi le nombre 419, qui correspond à 25 ans dans la table n° I, sert à calculer la valeur foncière à 5 p. 100 de tous les bois exploitables à 25 ans; le nombre 366, qui correspond dans la même table à 27 ans, sert à calculer les valeurs foncières de tous les bois exploitables à 27 ans; le nombre 165, qui correspond à 40 ans, toujours dans la même table, sert à calculer les valeurs foncières de tous les bois exploitables à 40 ans, et ainsi des autres facteurs de cette table, et des facteurs consignés dans les tables nos II et III.

Les tables qui viennent ensuite, et qui portent les nos IV, V et VI, ont pour objet de donner le montant tout calculé des déboursés progressifs qu'exige l'acquittement des charges annuelles. Il est essentiel de se rappeler que ces dernières tables ne sont applicables qu'à l'estimation des bois non aménagés. Dans les bois distribués en coupes ordinaires, les déboursés sont uniformes et ne portent point d'intérêts, puisque, chaque année, ces avances sont couvertes par un prélèvement sur le revenu.

Après ces explications préliminaires, passons aux exemples.

1° *Bois aménagés.*

1er *exemple.* Une coupe d'un hectare, dans un aménagement à 20 ans, donne un produit brut de 700 fr. à chaque 20e année; les frais annuels sont de 4 fr., tant pour la garde du bois que pour l'impôt. On demande quelle est la valeur de ce fonds, *au taux de* 5 *p.* 100.

Je prends dans la table n° I, vis-à-vis 20 ans, le nombre. . 605
Je le multiplie par le revenu brut qui est de 700 fr.

Produit. . . 423,500

Je retranche 3 chiffres sur la droite de ce produit, et je trouve pour la valeur brute du fonds, en négligeant la 3e décimale qui n'exprime que des millièmes de franc, la somme de. 423 fr. 50 c.
De cette valeur je dois déduire le capital représentatif des déboursés, s'élevant à 4 fr. par an, d'où résulte (à 5 p. 100) un capital de. 80 »

Reste. . 343 fr. 50 c.

La valeur nette du fonds de l'hectare est donc de 343 f. 50 c.

2e *exemple.* Une coupe d'un hectare dans un aménagement composé de 30 coupes annuelles rapporte 820 fr. tous les 30 ans. Les charges sont de 5 fr. par an. On demande quelle est la valeur du sol de cet hectare, *au taux de* 5 *p.* 100.

Je prends dans la table n° I, vis-à-vis 30 ans, le nombre 301
Je le multiplie par le revenu brut qui est de 820 fr.

6020
2408

Produit. . 246,820

Je retranche 3 chiffres à droite, et j'ai pour la valeur brute du fonds . . . 246 f.82 c.
Le capital représentatif des déboursés est égal à 20 fois 5 fr. (au taux de 5 p. 100), ce qui nous donne à déduire) 100 »

La valeur nette cherchée est donc de 146f.82 c.

3e *exemple.* Une coupe d'un hectare, dans un aménagement à 15 ans, rapporte 412 fr. à chaque 15e année; les charges sont de 6 f. par an. On demande quelle est la valeur du sol de cet hectare, *au taux de* 4 *p.* 100.

Je prends dans la table n° II, vis-à-vis 15 ans, le nombre 1249
Je le multiplie par le revenu brut qui est de 412 f.

2498
1249
4996

Produit. . 514,588

Je retranche 3 chiffres sur la droite de ce produit, et j'ai pour la valeur brute du fonds. 514 f.58 c.
Le capital représentatif des déboursés est égal à 25 fois 6 (au taux de 4 p. 100), ce qui donne une déduction de. 150 »

La valeur nette cherchée est donc de 364 f. 58 c.

4e *exemple.* Une coupe d'un hectare, dans un aménagement réglé à 22 ans, donne à chaque 22e année un produit de 540 f.; les frais annuels sont de 4 fr. 50 c. On demande quelle est la valeur du sol de cet hectare, *au taux de* 3 *p.* 100.

Je prends dans la table n° III, vis-à-vis 22 ans, le nombre 1092
Je le multiplie par le revenu brut qui est de 540 fr.

43680
5460

Produit . . 589,680

Je retranche 3 chiffres sur la droite de ce produit, et j'ai pour la valeur brute du fonds la somme de. 589 f. 68 c.
Le capital représentatif des déboursés est de 150 fr. (au taux de 3 p. 100). 150 »

La valeur nette cherchée est donc de 439 f. 68 c.

2° *Bois non aménagés.*

Dans les questions qui vont nous occuper